

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 2 (1917)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.— par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Langgasse, St-Gal (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Imprimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

Avis aux Caissiers

Nous faisons imprimer actuellement des formulaires de parts sociales, sur bon papier avec fond de couleur avec et sans coupons, que nous livrerons à 15 et 20 centimes l'exemplaire, et que l'on pourra se procurer à notre Bureau. — Les Caisses qui désireraient faire inscrire, au tirage, leur raison sociale et le montant de la valeur de la part, sont priées de faire leur commandes *jusqu'à la fin du mois*, directement à M. Mounoud, à Palézieux, lequel enverra volontiers des formulaires à l'examen.

Le Bureau central.

Procès-verbal

de la XV^{me} assemblée générale de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, lundi 30 avril 1917, à 1 heure de l'après-midi, Hôtel Schweizerhof. Olten.

1. La séance, à laquelle assistent un nombre imposant de délégués accourus de toutes les contrées de notre pays, est ouverte par une cordiale autant que chaleureuse allocution du Président du Président du Comité de Direction, M. le syndic Liner d'Andwyl, qui souligne le saisissant contraste qu'offrent les ruines accumulées en tant de domaines divers par la guerre dévastatrice avec l'œuvre de paix que poursuivent nos associations Raiffeisen au sein de notre patrie, si merveilleusement protégée jusqu'à maintenant. L'orateur fait appel à la confraternité helvétique qui ne doit pas seulement s'exprimer en de sonores formules, mais se traduire dans les faits. Le problème de l'alimen-

tation nationale, en particulier, au cours de l'hiver prochain qui s'annonce comme plus dur et plus difficile que les précédents, ne sera résolu que si chacun, à la campagne, s'efforce de mettre en valeur et en culture tout le terrain disponible en champs et en jardins. Veuillez le Tout-Puissant nous épargner de plus dures épreuves et continuer à nous accorder sa bienveillante protection!

2. L'ordre du jour adopté sans discussion, il est passé à l'élection habituelle du Bureau de l'assemblée. Sont appelés à fonctionner comme scrutateur MM. Häring, Aesch; Erne, Wettstein; Schaller, Ueberstorf; Golay, Molondin. — MM. Liner, président et Scherrer, secrétaire, sont confirmés dans les fonctions qu'ils occupaient provisoirement.

3. La liste des présences accuse la participation à l'assemblée de 105 Caisses, représentées par 156 délégués ayant droit de vote.

4. Lecture est donnée ensuite du Rapport du du Comité de Direction sur l'exercice 1916. (Voir « Messager » de mai). Le rapport du Conseil de surveillance, préparé avec infiniment de soin par le distingué et dévoué Président de ce Conseil, M. le Prof. Schwaller, à Fribourg, est ensuite présenté par son auteur. Prenant comme moto la parole bien connue: « Rends compte de ton administration », ce travail donne une vue exacte de la vie de l'Union Suisse au cours du dernier exercice. Il mentionne dès l'abord le fait que le Comité de Direction a, pour la première fois, décerné trois diplômes d'honneur pour services rendus à la cause du crédit mutuel et à l'Union Suisse. Le premier

devait tout naturellement aller au vénérable fondateur de l'Union, M. le curé Traber, de Bichelsee, dont on ne saurait trop rappeler le zèle infatigable, les peines et les travaux. L'assemblée souligne par des marques d'approbation unanimes le vœu qu'exprime le rapporteur de voir à nouveau prendre part à nos assemblées générales celui qui a posé la première pierre de l'édifice. Un deuxième diplôme est décerné à M. le curé Scheffold, ancien président du Conseil de surveillance, un fidèle collaborateur de notre œuvre dès ses débuts. Enfin, la même marque de distinction a été accordée à M. Messmer, instituteur, qui pendant 10 ans fut le caissier dévoué autant qu'expert de l'importante Caisse de Waldkirch.

Le rapporteur touche ensuite d'une plume alerte et féconde un certain nombre de points intéressants. Après avoir parlé de l'Union Suisse et de son organisation, il entre dans le détail de sa vie intérieure. Les points suivants sont plus spécialement traités : activité des groupements cantonaux, — compte des profits et pertes et bilan, — activité du Bureau central, — révisions, — travail de propagande, — organes officiels (Raiffeisenbote et Messenger), — Caisse d'épargne postale. Le rapport présente en conclusion les propositions suivantes :

a) Les comptes et bilan de l'Union Suisse ayant été examinés avec soin, ainsi que les valeurs en portefeuille, décharge est donnée de sa gestion au Comité de Direction ;

b) L'échelle des traitements et indemnités, telle qu'elle a été établie par les Comités est adoptée et ratifiée ;

c) Un intérêt de 4% sera bonifié aux parts sociales.

Le compte annuel proposé à la ratification de l'assemblée accuse un mouvement de caisse de fr. 37,115,465.51 ; le bilan ascende à fr. 5,262,923.78. Le compte des profits et pertes solde par un bénéfice de fr. 19,366.47 que les Comités proposent de répartir comme suit :

Intérêts aux parts sociales (342,000) 4%	13,680.—
Au fonds de réserve	5,500.—
A compte nouveau	186.47
	fr. 19,366.47

La discussion générale ayant été ouverte sur ces comptes et rapports, M. Stadelmann (Escholzmatt) demande qu'à l'avenir les deux rapports annuels soient imprimés à l'avance pour être remis aux délégués. Ce vœu est transmis pour étude aux Comités. Après clôture de la discussion, les trois

propositions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité,

5. Le Comité de Direction et le Conseil de surveillance proposent la révision de l'article 13, chiffre 1 des statuts centraux, comme suit :

L'Union Suisse des Caisses Raiffeisen gère ses affaires au moyen des organes suivants :

1. Le Comité de Direction, composé d'un président et de six membres (le reste de l'article comme ci-devant).

Le Président explique que l'augmentation des membres du Comité de Direction permettra aux Caisses romandes d'obtenir un second représentant. Ce désir fort légitime a été exprimé en particulier par les délégués vaudois au cours d'une conférence préliminaire avec le Comité. D'autre part, on est obligé de reconnaître que le travail et les responsabilités des membres du Comité se sont considérablement accrus au cours des dernières années.

Cette proposition, appuyée chaleureusement par M. le Pasteur Heim (Wängli) est au contraire combattue par M. le Curé Scheffold. A son sens, le Comité central devait être composé des présidents des groupements (Unterverbände) cantonaux. Mais il serait nécessaire pour cela de remettre l'ensemble de nos statuts sur le chantier, ce qui ne saurait se faire aujourd'hui.

M. Villiger (Basadingen) s'élève contre cette idée et votera les propositions du Comité. L'assemblée générale ne doit pas abandonner le droit de nommer elle-même les Comités centraux.

M. Büchler, syndic (Mörschwyl) propose le renvoi de toute la question aux Comités pour étude et rapport à une prochaine Assemblée. A la votation la proposition de M. Büchler est admise à la majorité contre celle des Comités.

6. *Propositions individuelles* : M. le Conseiller National *Boschung*, délégué d'Uberstorf, tient à donner à l'assemblée quelques renseignements sur la discussion qui a eu lieu au Conseil National au sujet de la loi instituant la Caisse d'épargne postale, et dans laquelle il est personnellement intervenu. Il adresse à tous les membres de nos Caisses Raiffeisen un vibrant appel de signer la demande de référendum qui sera certainement lancée. D'une part, en effet, la nouvelle institution renforcera la bureaucratie — et nous n'en éprouvons nullement le besoin — d'autre part, quoiqu'on en dise il a été trop peu tenu compte des besoins de la campagne. On peut agir de tout autre façon pour développer le sens et la pratique de l'épargne au sein de nos populations. Nous

nous déclarons prêts à consentir à tous les sacrifices nécessaires pour le salut de la Patrie, mais où il n'y a pas nécessité, qu'on nous laisse pourvoir à nos propres intérêts comme de libres citoyens suisses.

La résolution, déjà votée par l'assemblée générale de 1914, est mise de nouveau aux voix et adoptée à l'unanimité des délégués présents. En voici le texte :

« L'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, qui a pris à tâche le développement du sens de l'épargne dans toutes les classes de la population, mais particulièrement dans les milieux agricoles, estime que la Caisse postale projetée est une institution qui enlèvera aux petites Caisses d'épargne de la campagne d'importantes ressources. Entravées dans leurs moyens d'action, ces dernières ne pourront plus satisfaire aux nécessités du crédit personnel et du crédit hypothécaire de l'agriculture. Pour ces motifs l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen estime inutile et même dangereux le projet de loi déposé devant les Chambres fédérales, donne pleins pouvoirs au Comité de Direction pour s'associer à la campagne de référendum et lui accorde les crédits nécessaires à cette fin ».

M. le Syndic *Büchler* (Mörschwil) rappelle qu'il a déposé l'an dernier la proposition de relever le taux des parts d'affaires. Le Comité n'ayant rien fait pour répondre à ce vœu, il le présente à nouveau. M. *Scherrer*, secrétaire du Comité de Direction, déclare qu'il n'est pas exact de prétendre que ce conseil ait négligé de s'occuper de la question posée par le préopinant ; il en a au contraire longuement discuté, mais n'a pu lui donner qu'une solution négative, inscrite dans ses procès-verbaux. L'orateur demande au motionnaire de bien vouloir retirer sa proposition. Le taux payé aux parts sociales est fixé par les statuts ; il ne saurait être question de les réviser ainsi à pied levé. En second lieu, les grandes Caisses qui ont des parts sociales élevées ne supportent cependant qu'une perte relativement faible, qu'elles peuvent consentir en faveur des petites Caisses et dans l'intérêt de l'augmentation des réserves. M. *Stadelmann*, Inspecteur, rappelle que les grandes Caisses ne doivent pas oublier qu'elles trouvent une compensation au léger sacrifice qui leur est demandé dans les taux dont elles jouissent auprès de la Caisse centrale pour leurs comptes-courants créditeurs qui sont supérieurs à ceux payés par n'importe quelle autre banque sérieuse. Sur ces explications M. *Büchler* retire sa proposition.

M. *Karrer* (Aesch) demande pourquoi le procès-verbal de l'Assemblée précédente n'a pas été lu à l'ouverture de la séance. Le Président répond qu'il a été décidé de renoncer à cette lecture tout d'abord pour gagner du temps ; les procès-verbaux sont du reste publiés in-extenso dans les deux journaux officiels de l'Union, permettant ainsi à tous les membres de nos Caisses de prendre connaissance de ce qui s'est passé à l'assemblée générale. Le système actuel est du reste bien plus expéditif ; la lecture d'actes détaillés, quoique faite de façon rapide, à l'ouverture d'une séance où les instants sont comptés, nous prenait un temps précieux.

La discussion étant épuisée, le Président déclare la séance levée à 4 ½ heures.

Olten, le 30 avril 1917.

Le Président :

J. LINER

Le Secrétaire :

J. SCHERRER

Cours de comptabilité

Nous apprenons avec plaisir que le Comité de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel va organiser un cours d'une journée pour Caissiers et membres de Comités. La matinée sera consacrée à des questions se rapportant à la comptabilité ; l'après-midi à l'explication et à la solution de questions de droit que la pratique peut soulever.

Nous ne doutons pas du succès de cette initiative dont nous félicitons sincèrement le Comité vaudois et à laquelle le Comité central de l'Union Suisse contribuera volontiers pour sa part.

La question d'un cours semblable est également à l'étude en Valais, et nous espérons voir aboutir prochainement les démarches préliminaires.

Le Comité central.

De l'utilité d'étayer le crédit agricole par les assurances

(suite et fin.)

Nous vivons dans un temps où chacun cherche avant tout, avant le bien-être, la sécurité, la tranquillité d'esprit ; ce sentiment s'accroît d'autant plus que la lutte pour la vie est devenue plus âpre, plus pénible, plus livrée au hasard et à l'incertitude du lendemain.

Le jour où nos campagnes posséderont une organisation simple et pratique, assurant aux malades et aux ouvriers agricoles, aux in-

firmes et aux vieillards, les mêmes avantages que ceux que la ville et les centres industriels procurent à leurs habitants, le procès de la terre sera gagné.

Les instituteurs, les gendarmes, les employés de chemins de fer, les fonctionnaires de l'Etat, les ouvriers d'usines reçoivent des indemnités en cas de maladie et de décès; des pensions de retraite leur sont assurées pour leurs vieux jours. Pourquoi les ouvriers des champs, les petits cultivateurs, les terriens, en un mot, ne se grouperaient-ils pas en sociétés de secours mutuels pour obtenir les subsides de la Confédération ?

C'est le rôle des Caisses rurales d'engager leurs membres dans cette voie de sage prévoyance. Nous devons exprimer nos chaleureuses félicitations au Comité central de notre Union suisse d'avoir étudié ces questions de mutualité et d'avoir tenté un premier pas en jetant les bases d'une modeste assurance au décès. Espérons que le succès couronnera les efforts de nos hommes de confiance qui ne poursuivent que la seule ambition d'assurer la prospérité de nos Caisses de crédit mutuel. V. R.

Organes d'une Caisse de crédit

I.

Je n'apprendrai rien de nouveau à la presque totalité des lecteurs du « *Messageur* » en disant qu'une organisation complète, mais non compliquée, préside à la gestion de nos Caisses Raiffeisen.

Il y a d'abord l'assemblée générale de tous les membres, d'où émanent par voie d'élection tous les autres organes de la Caisse; ensuite deux Comités, l'un de direction et l'autre de surveillance, lesquels sont les vrais administrateurs de la Caisse et sur lesquels repose la confiance de la société pour la bonne marche des affaires; enfin le Caissier, seul rétribué, qu'on pourrait appelé le manœuvrier de la Caisse, travaillant sous les ordres et la surveillance des Comités. Disons un mot de ce dernier.

La preuve de la haute portée morale et économique des institutions raiffeisenistes n'est plus à faire; la sagesse de leur organisation a reçu sa consécration d'une longue et heureuse expérience dans de nombreux pays.

Mais, pour passer du général au particulier, de la théorie à la pratique, il est nécessaire d'ajouter que les meilleurs principes ne produisent leurs heureux effets que dans la mesure où ils sont appliqués. Ainsi telle Caisse, en particulier ne saurait prospérer et réaliser les espérances qu'on est en droit d'attendre, que pour autant qu'elle est gérée et administrée d'après ses vrais principes.

Des comités composés d'hommes dévoués et de bons sens pratique, un peu débrouillards et sans respect humain sont donc un trésor pour la bonne marche d'une Caisse.

Mais il n'est pas moins utile de posséder un Caissier capable, ami de l'ordre et de la ponctualité, et franc comme l'or.

Dans certaines localités rurales, où les personnes instruites sont rares, et où les notions élémentaires de comptabilité sont presque inconnues, il n'est peut-être pas si facile de trouver dès l'abord un Caissier capable de tenir convenablement la comptabilité d'une Caisse Raiffeisen.

C'est peut-être cette difficulté qui a retardé ou même empêché jusqu'ici la fondation d'une Caisse dans bien des communes rurales, où l'on ne pouvait pas faire appel au dévouement du maître d'école ou du pasteur de la paroisse.

Cependant, cette difficulté n'est pas insurmontable; voici comment s'y prendre :

Les Caisses existantes possèdent toutes le précis de comptabilité de M. le Curé Traber, et les personnes d'initiative qui désireraient fonder chez elles une Caisse Raiffeisen, peuvent également se le procurer auprès de l'Union Suisse, à St-Gall. Une fois en possession de ce précieux manuel, le jeune homme intelligent, Caissier en herbe, voudra bien le lire et le relire attentivement d'un bout à l'autre. Si malgré cela, il n'y voit encore que du bleu, il fera bien de se rendre lui-même chez un Caissier expérimenté ou bien auprès d'un membre du Comité central, qui lui expliquera minutieusement tous les détails de la comptabilité et lui livrera le secret de voir clair où il ne voyait que trouble. En effet, rien n'est plus simple une fois le principe général connu.

(A suivre).

Commission de rédaction, *Vaud*: M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'*Union Suisse* Palézieux. — *Fribourg*: M. Ræmy, caissier, Morlon. — *Valais*: M. A. Gaspoz, caissier, Héremence.